

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 décembre 2024

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**EXERCICE 2025 –
OUVERTURE DE
CREDITS AU
BUDGET PRINCIPAL
DE LA VILLE**

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Sonia ANGEL, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Johanna BERREBI, Delphine PUIPIER, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Camille FALQUE, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Moussou NIANG par Valérie LEBAS, Patrick CARROUER par Lionel BENHAROUS, Lisa YAHIAOUI par Liliane GAUDUBOIS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Vincent DURAND, Malika DJERBOUA.

SECRETAIRE : Patrick BILLOUET

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024

OBJET : EXERCICE 2025 – OUVERTURE DE CREDITS AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et 1612-1,

VU le Budget Primitif 2024 du budget principal de la Ville des Lilas,

VU l'avis de la commission des finances

CONSIDERANT que :

- dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, le maire de la commune peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, exception faite des crédits afférents au remboursement de la dette,

CONSIDERANT que l'autorisation mentionnée ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

CONSIDERANT les autorisations budgétaires du budget principal de la Ville des Lilas au titre de l'exercice 2025,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : AUTORISE, avant le vote du budget primitif 2025, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement correspondant aux projets suivants :

Section	Opération	Fonction	Nature	Service	Opération	Libellé / Observations	Dépenses Montant TTC
Investissement	GE ESPACES PUBLICS	845	2151	VOI	107	Aménagement rue de Paris	275 000,00 €
		325	2113	VOI	107	MOE Général terrain du basket les Sentes	54 300,00 €
Investissement	GE BÂTIMENT ADMINISTRATIFS	020	21351	BAT	103	3, rue Anglemont - Travaux suite péril	518 400,00 €
		020	21351	BAT	103	Divers et imprévus	50 000,00 €
		13	21351	BAT	103	Travaux d'office	40 000,00 €
		414	21351	BAT	103	CMS - notification marché début l'année	350 000,00 €
Investissement	LUCIE AUBRAC	020	21351	DGST	111	Fondation des installations de modulaires pour la reloc des services	108 000,00 €
		020	2313	DGST	111		
Investissement						Evaluation pour vente 3 rue Anglemont et bien sans maître	15 500,00 €
Investissement	GE INFORMATIQUE : MATERIELS ET RESEAUX	020	2051	INF	102	Acquisition et renouvellement Certificats	5 000,00 €
		020	2051	INF	102	Acquisition solution Urbanisme Année 2	5 000,00 €
		020	2051	INF	102	Renouvellement des licences de la solution de	12 000,00 €
		020	21838	INF	102	Renouvellement des ordinateurs et des écrans	30 000,00 €
		020	21838	INF	102	Remplacement batteries onduleur HDV	5 000,00 €
		020	2185	INF	102	Acquisition de smartphones et téléphones bas	10 000,00 €
		020	21533	INF	102	Travaux de câblage réseau divers sites	15 000,00 €
		212	21831	ETE	102	Renouvellement de 1 solution interactive école	4 500,00 €
Investissement					Total ouverture de crédit	1 497 700,00 €	

ARTICLE 2 : PRECISE que ces crédits sont compris dans la limite du quart de l'ensemble des crédits votés au titre du Budget Primitif 2024 pour le budget principal de la Ville des Lilas, repris dans le tableau ci-dessous :

Comptes	BP 2024	Montant maximum des crédits ouverts avant le vote du budget 2025
D165	1 424 100,00 €	356 025,00 €
D20	518 679,04 €	129 669,76 €
D204	100 000,21 €	25 000,05 €
D21	5 176 939,20 €	1 294 234,80 €
D23	3 263 476,48 €	815 869,12 €
D26	25 000,00 €	6 250,00 €
TOTAL	10 508 194,93 €	2 627 048,73 €

ARTICLE 3 : DIT que les crédits ouverts dans la présente délibération seront obligatoirement inscrits au budget primitif de l'exercice budgétaire 2025.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Madame la Trésorière municipale de la Ville des Lilas.

Délibération votée par 29 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance

Patrick BILLOUET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20241211-D131-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.